



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Marchés, organisation commerciale: Avenir des mesures protectionnistes sur les échanges de conserves agro-alimentaires: les champignons de Paris

J.R. Delcaire

Abstract

The future of protectionist measures on canned foodstuffs exchanges — the mushroom - As soon as a foodstuff can be canned price variations can jeopardize interprofessional organizations. What steps can be taken to solve this crisis ? The rich countries accuse the "over-cheap" labour of developing countries ; but the differences between cost price and sale price also depend on monetary factors. The rich countries must therefore find a solution which takes into account the tendency of the CNUCED to abolish protectionism — agreements with «poors» producing countries and aggressive marketing.

Résumé

Dès qu'un produit agro-alimentaire peut être appertisé, les variations de prix peuvent mettre les organismes interprofessionnels en péril. Quelles mesures prendre pour résoudre la crise ? Les pays riches accusent la main-d'œuvre « trop » bon marché des pays en voie de développement ; mais les différences de prix de revient et de cession dépendent aussi de facteurs monétaires. Les pays riches doivent donc trouver une solution qui tienne compte des tendances de la CNUCED à abolir le protectionnisme : accords avec les pays producteurs « pauvres » et marketing agressif.

Citer ce document / Cite this document :

Delcaire J.R. Marchés, organisation commerciale: Avenir des mesures protectionnistes sur les échanges de conserves agro-alimentaires: les champignons de Paris. In: Économie rurale. N°119, 1977. Répertoire de travaux actuels de Sciences Humaines dans le monde rural. p. 29;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1977.4347>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1977_num_119_1_4347

Fichier pdf généré le 08/05/2018

AVENIR DES MESURES PROTECTIONNISTES SUR LES ÉCHANGES DE CONSERVES AGRO-ALIMENTAIRES : LE CHAMPIGNON DE PARIS

DELCAIRE J.R.

mots clés : Champignon de Paris, marché, commerce international.

GRESA CESA, 78350 Jouy en Josas. Tél. 956 80 90, poste 894.

Résumé : Dès qu'un produit agro-alimentaire peut être appertisé, les variations de prix peuvent mettre les organismes interprofessionnels en péril. Quelles mesures prendre pour résoudre la crise ? Les pays riches accusent la main-d'œuvre « trop » bon marché des pays en voie de développement ; mais les différences de prix de revient et de cession dépendent aussi de facteurs monétaires. Les pays riches doivent donc trouver une solution qui tienne compte des tendances de la CNUCED à abolir le protectionnisme : accords avec les pays producteurs « pauvres » et marketing agressif.

The future of protectionist measures on canned foodstuffs exchanges — the mushroom

Summary : As soon as a foodstuff can be canned price variations can jeopardize interprofessional organizations. What steps can be taken to solve this crisis ? The rich countries accuse the "over-cheap" labour of developing countries ; but the differences between cost price and sale price also depend on monetary factors. The rich countries must therefore find a solution which takes into account the tendency of the CNUCED to abolish protectionism — agreements with « poor » producing countries and aggressive marketing.

Au cours de la période 1972-1976, le prix payé au champignoniste par le conserveur a varié de 1,90 à 3,70 le kg. L'amplitude des variations des prix de cession en francs constants est d'au moins de 1 à 3.

Ce phénomène n'est pas propre à la France, mais affecte tous les pays « riches » producteurs quand ceux-ci sont soit fort importateurs (Allemagne de l'Ouest, Etats-Unis, Canada, Australie) soit fort exportateurs (France et Pays-Bas).

A produit comparable (contenu comme contenant) les variations de prix entre pays « riches » et en voie de développement (Corée du Sud, Taiwan et Chine) étaient de l'ordre de 30 % alors que les coûts de main-d'œuvre sont dans un rapport de 1 à 9. Cet avantage de 30 % peut être augmenté par les variations monétaires telles que la dévaluation du dollar ou la réévaluation du Deutsch mark.

En réalité la cause principale est essentiellement le déséquilibre offre/demande qui s'est manifesté à partir de la mi 1972 lorsque les pays du Sud-Est asiatique ont accru leurs productions pour les exporter à plus de 90 %. Cependant la France et les Pays-Bas sont trop souvent rangés parmi les victimes de la concurrence du Sud-Est asiatique, alors qu'en réalité ces pays sont aussi fautifs de l'effondrement des prix. On n'augmente pas impunément entre 1970 et 1972 de 84 % (France) et de 50 % (Pays-Bas) le tonnage livré aux conserveurs sans prendre un risque au niveau des prix. Pour l'Allemagne de l'Ouest ceux-ci en 1972 étaient de 30 % inférieurs à la moyenne de 1968/1971.

Une autre idée fautive est de croire que dans le cadre du Marché commun et plus spécialement du marché allemand, les pays du Sud-Est asiatique ont pris la place des membres producteurs (France, Pays-Bas et Danemark). En fait de 1966 à 1972 la part des premiers pays dans les importations totales n'a fait que décroître passant de 65,2 à 20,6 %. La réaction très brutale de 1973 est une reprise en main après un gain net en 1972 (respectivement 35,1 et 39,7 des importations d'Allemagne).

Les producteurs européens attendaient trop de la clause de sauvegarde.

En fait la raison essentielle de la reprise très nette des prix depuis novembre 1975 n'est pas dans le respect plus strict des quotas d'importation des pays tiers en EEC.

Une meilleure connaissance du marché mondial aurait permis déjà plusieurs mois auparavant de prévoir ce retournement de la situation. En effet à part la Chine, on savait que les récoltes de Taiwan et de la Corée du Sud avaient

été trop faibles pour répondre aux objectifs de vente. Cet état de semi-pénurie est créé par une variation de tonnage disponible de l'ordre de quelques %. Cette baisse de production provient d'une part de conditions climatiques défavorables, mais surtout de l'arrêt de certaines unités souvent non rentables car mal gérées. Cette cause s'applique d'ailleurs aussi bien aux pays riches qu'à ceux du Sud-Est asiatique. Taiwan par exemple a perdu 30 000 champignonistes sur les 45 000 de la profession en l'espace de deux ans (1974/76). La raison principale était que les conserveurs ne payaient pas assez cher pour que les producteurs s'engagent à continuer une telle culture (ils préféreraient l'asperge).

Ainsi la production de 1975 n'a crû que de 2 % vis-à-vis de celle de 1974 alors que la consommation progresse régulièrement de 6 % par an. En quelques mois les stocks considérés comme excédentaires sont devenus exsangues.

Il est à prévoir que la production de 1976 sera de 3 à 4 % supérieure à celle de 1975, ce qui permettra aux prix de continuer leur progression. Cette période euphorique laisse de côté tout plan à long terme.

Ainsi les pays riches ont 18 mois devant eux. Cette période devrait leur permettre de s'organiser (meilleurs rapports entre producteurs et conserveurs) tant au niveau national qu'international (meilleure représentativité au sein de la CEE permettant une négociation à moyen ou à long terme avec les pays du Sud-Est asiatique).

Les pays en voie de développement pourront pratiquement vendre ce qu'ils produiront, les clauses de sauvegarde ne sont pas éternelles par définition. Leur industrie ne peut donc se développer que par une augmentation de la consommation en frais et en produits transformés sophistiqués.

Si l'on considère le cas de la France, l'effort de marketing devra porter tant sur l'augmentation du nombre de points de vente que sur la qualité du produit. Faute de quoi, si les producteurs indépendants ne savent pas se reconverter dans la vente en frais, ils devront subir les aléas des cours offerts par les conserveurs. En 1980 la consommation globale française devrait être comprise entre 95 et 110 000 tonnes. En 1975 la production était de 120 000 tonnes. Ce sera donc le rôle des conserveurs ou des transformateurs (plats cuisinés, etc.) que d'exporter l'excédent de production dans des conditions de rentabilité suffisante pour eux-mêmes mais aussi pour les producteurs, ce qui n'a pas été le cas lors de la dernière crise de 1973 à 1975.